

**PROCES VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016**

Le 25 AVRIL 2016 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEPOETRE, Maire.

Sont présents : M. Pierre LEPOETRE, M Jean-René DECLE, François SARA, Mmes Michèle DEFERT, Marie-Bénédicte PAPILLON, M. Michel TRUFFAUT, Patrick LELIEVRE, Marc LECLERCQ, Mme Marie ZOUINI, M. Frédéric PETIT, M. Bruno DEPIERRE,

Sont excusées : Mme BRIOIS qui donne pouvoir à M. LEPOETRE, Mme THOMAS qui donne pouvoir à M. SARA, Mme ROUSSEAU

Est absente : Mme LOUVIOT,

M. Michel TRUFFAUT a été élu secrétaire de séance

Monsieur LEPOETRE demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur le PV de la réunion précédente.

Monsieur DEPIERRE demande à ce que son propos concernant les jeux d'extérieurs soit inscrit au présent compte-rendu, à savoir : il demande que la commission animation en charge de ce projet puisse venir présenter le fruit de son travail de façon synthétique lors d'une séance de conseil municipal et que la décision fasse l'objet d'une délibération.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- 1) Compte de gestion et compte administratif 2015
- 2) Affectation du résultat 2015
- 3) Taux d'imposition 2016
- 4) Budget Primitif 2016
- 5) Subventions aux associations
- 6) Ouverture d'une ligne de crédit
- 7) Informations/questions diverses.

**1) Compte de gestion, compte administratif et affectation du résultat 2015**

Monsieur LEPOETRE laisse ensuite la présidence de séance à Monsieur TRUFFAUT, conseiller délégué en charge des finances afin de présenter les réalisations budgétaires 2015.

Monsieur DECLE constate que le document sur les taxes ne figure pas dans le document distribué.

Monsieur TRUFFAUT détaille ensuite le compte de gestion 2015.

## FONCTIONNEMENT

### Recettes

	Réalisations 2015
Produits des services, du domaine et ventes diverses	101 065,88
Impôts et taxes	537 673,01
Dotations et participations	284 398,42
Autres produits de gestion courante	19 466,00
Produits financiers	2,74
Produits exceptionnels	2 052,59
Atténuation de charges	33 653,02
<b>Total des Recettes de Fonctionnement</b>	<b>978 311,66</b>

### Dépenses

	Réalisations 2015
Charges à caractère général	211 174,27
Charges de personnel et frais assimilés	376 111,95
Autres charges de gestion courante	152 120,00
Charges Financières	18 970,86
Charges exceptionnelles	2 099,48
Atténuations de produits	20 696,00
<i>Opération d'ordre (amortissement)</i>	<i>25 333,00</i>
<b>Total Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>806 505,56</b>

Concernant les dépenses de fonctionnement, il souligne :

- l'augmentation des charges de personnel, qui représente 47% des charges totales de l'année
- les autres charges restent en général constantes

Concernant les recettes, il précise qu'elles proviennent principalement des taxes locales à hauteur de 55% du total des recettes de l'année. Les dotations de l'Etat et participations continuent de baisser, cela dans le cadre des politiques de réforme du budget général. Elles représentent au budget 29% des recettes.

Monsieur DECLE note que les recettes augmentent alors qu'est attendu une réduction compte tenu de la baisse des dotations.

Monsieur TRUFFAUT explique que les dotations baissent effectivement mais que des recettes sur d'autres lignes budgétaires expliquent l'augmentation.

Monsieur DECLE fait remarquer que la courbe présentant l'évolution du fonctionnement est très intéressante.

## INVESTISSEMENT 2015

### Dépenses

	Budget (dt virements)	Réalisations 2015	Restes à Réaliser
Remboursement de la dette	49 200,00	49 168,56	
<b><u>Dépenses d'équipement</u></b>			
Voirie (969)	48 834,00	34 279,32	3 000,00
Mairie (958)	30 000,00	2 177,40	5 338,00
Divers (985)	11 500,00	1 913,19	
Atelier (984)	254 632,00	4 632,00	
Eglise (977)	50 238,00	36 374,41	3 502,00
Ecole (961)	2 000,00	1 801,65	
Cantine (962)	9 000,00	8 140,61	
Etudes d'urbanisme-Zac (972)	20 000,00		
Aménagement d'espaces (971)	7 000,00		
Acquisition de terrains	4 100,00		
Crèche(911)	720 000,00	13 125,00	706 875,00
Sécurité (986)	7 000,00	3 607,68	
Accessibilité (987)	5 000,00	-	
<b>Total Dépenses d'équipement</b>	<b>1 169 304,00</b>	<b>106 051,26</b>	<b>718 715,00</b>
<b><u>Total dépenses d'équipement</u></b>		<b><u>106 051,26</u></b>	
<b>Total Dépenses d'Investissement</b>	<b>1 218 504,00</b>	<b>155 219,82</b>	<b>718 715,00</b>

## Recettes

	Budget	Réalisations	Restes à Réaliser
Emprunt taux zéro CAF	102 600,00	-	102 600,00
Nouvel emprunt crèche	200 000,00	-	
Nouvel emprunt atelier	128 133,00	-	
FCTVA	27 496,00	25 047,78	
Taxe d'Aménagement	5 000,00	17 550,45	
Dépôt et cautionnement		700,00	
Subvention DETR cimetiére	4 736,00	4 736,00	
Subv. enveloppe parlementaire Arbres	1 000,00	-	1 000,00
Subv. DEPART. (5 000 zac)	5 000,00	-	
Subv DEPART. - soutien exceptionnel (20%)			
Subvention Crèche	333 240,00	-	333 240,00
Subvention Etat pour le radar		1 000,00	
Subvention amendes de police pour le parking		5 096,00	
	<b>807 205,00</b>	<b>54 130,23</b>	<b>436 840,00</b>
Amortissement Fonds de concours	25 333,00	25 333,00	
<b>Total Recettes d'Investissement sans excédent reporté</b>	<b>832 538,00</b>	<b>79 463,23</b>	
Prévision de virt de la section de fonct,	321 292,00		
Pour mémoire excédent reporté 2014	64 674,00	64 674,00	
<b>Total</b>	<b>1 218 504,00</b>	<b>144 137,23</b>	

Monsieur TRUFFAUT donne ensuite les éléments concernant le compte de résultat 2015 :

Compte tenu :

- du solde d'investissement 2015 déficitaire.....	-11 081.92
- du solde des restes à réaliser 2015 .....	-281 875.00
<b>Soit un déficit d'investissement de .....</b>	<b>-292 956.92</b>

Compte tenu :

- du résultat excédentaire de fonctionnement 2015 .....	410 113.41
---	------------

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2016,

Monsieur TRUFFAUT propose à l'assemblée d'affecter le résultat de fonctionnement 2015 en 2016 comme suit :

Investissement :

Excédent de fonctionnement à capitaliser ligne 1068 .....	292 956.92
---	------------

Fonctionnement :

Excédent reporté ligne 002 :.....	117 156.49
-----------------------------------	------------

L'assemblée procède au vote à mains levées. Monsieur le Maire quitte l'assemblée préalablement au vote du compte administratif.

Le compte de gestion 2015 dressé par Madame ASSIER, le compte administratif 2015 et l'affectation du résultat de fonctionnement 2015 sont adoptés à l'unanimité.

## 2) Taux d'imposition 2016

Monsieur le Maire reprend la présidence de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire pour l'année 2016 les taux 2015 à savoir :

✓ Taxe d'habitation .....	16.68%
✓ Taxe Foncière sur le bâti .....	26.97%
✓ Taxe Foncière sur le non bâti .....	42.35%

Soit un produit fiscal attendu pour 2016 : 435 520 EUROS

## 3) Budget Primitif 2016

Monsieur LEPOETRE présente à l'assemblée le budget 2016 vu lors de la dernière réunion de la commission finances en date du 29 mars dont le cumul se présente comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 099 490,00	982 334,00
RESULTAT REPORTE 2015		117 156,00
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 099 490,00</b>	<b>1 099 490,00</b>
	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	601 896,00	1 894 853,00
RESTES A REALISER	718 715,00	436 840,00
SOLDE D'EXECUTION 2015	11 082,00	
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 331 693,00</b>	<b>1 331 693,00</b>
<b>TOTAL DU BUDGET 2016</b>	<b>2 431 183,00</b>	<b>2 431 183,00</b>

Pour le fonctionnement, Monsieur LEPOETRE confirme la nécessité de maintenir une gestion rigoureuse des dépenses.

Monsieur DEPIERRE souhaite une analyse détaillée des augmentations des charges du personnel titulaire et non titulaire.

Monsieur DECLÉ demande des informations concernant les acquisitions de terrain.

Monsieur LEPOETRE explique que des bandes de parcelles le long de voirie doivent rentrer dans le domaine public comme trottoir. Ces acquisitions se font à l'euro symbolique mais les frais de notaire sont comptabilisés en investissement.

Il s'agit de parcelles le long du chemin du Petit Bois et de la rue des Cauriers.

Monsieur DEPIERRE rappelle qu'il avait proposé de faire un emprunt pour financer la crèche car il reste à charge 120 000 euros pour la commune.

Monsieur LEPOETRE précise qu'il ne reste que 18 000 euros à charge pour la commune. Les 120 000 euros dont parle Monsieur DEPIERRE constituent la part de TVA qui sera récupérée en N+1.

Monsieur le Maire fait remarquer que le niveau des subventions qu'il a obtenu est le plus important jamais atteint sur les 15 dernières années voire au-delà. Le montant total de 580 000 euros de subvention est supérieur à celui de 2004 (322 000 euro) obtenu pour la construction de l'école. Il rappelle que les subventions sur les cinq années entre 2010 et 2014 ont été de 43 000 €, 19 000 €, 10 000 € et 5 000 € et 12 000 €, niveau très faible qui met en relief le montant 2016.

Concernant les dotations de l'Etat, Monsieur le Maire tient à préciser que deux types de réduction sont appliquées :

- une baisse pour participer à l'effort de réduction des déficits publics qui se chiffre à une réduction de 60 000 euros en 5 ans (valeur 2018 comparée à la valeur 2014).
- une refonte du calcul qui a été votée mais dont l'application a été reportée au 1er janvier 2017 et qui verra une réduction supplémentaire de l'ordre de 12 000 euros (valeur 2019).

Monsieur LEPOETRE demande à l'assemblée de voter le budget primitif 2016.

Le vote est fait à main levée. Le budget est adopté à l'unanimité.

Monsieur LEPOETRE présente le détail des subventions accordées aux associations.

Madame PAILLON demande si les associations ont formulé une demande pour leur subvention.

Monsieur SARA répond affirmativement. Il ajoute que, concernant le comité de jumelage, il s'agit d'une demande identique pour les trois communes, le montant sollicité ayant été revu à la baisse par rapport à 2015, année des 30 ans.

Monsieur DECLE souhaite savoir à quoi va servir la subvention pour le comité de jumelage étant donné qu'il n'y pas d'anniversaire ni autres évènements en 2016.

Monsieur LEPOETRE rappelle que tous les ans, les enfants de Sains, St Fuscien vont en voyage à Bessenbach. Ce sera encore le cas cette année, en juin.

Monsieur LELIEVRE demande si les enfants de Dury vont également à Bessenbach.

Monsieur LEPOETRE explique que cette année est particulière car l'école de Dury ne s'associe pas au projet. Néanmoins, le déplacement des enfants du RPI de Sains permet à Dury de ne pas faire disparaître cet échange et de pouvoir se repositionner, le cas échéant, sur ce type de voyage en 2017.

Monsieur DECLE constate qu'on répète le budget sans vraiment se poser des questions. Il préférerait que les déplacements soient financés par des entreprises.

Monsieur PETIT note qu'une ligne de 5 000 euros est remise en budget pour la crèche alors qu'elle y était déjà en 2015. Il demande que ce montant soit exceptionnel.

Monsieur LEPOETRE explique que ce montant, qui était associé à un coût de départ en retraite, n'a pas été attribué en 2015 et que le sujet départ en retraite est toujours d'actualité pour 2016.

Monsieur PETIT demande à recevoir l'invitation pour l'assemblée générale de la crèche.

Le montant des subventions est voté à la majorité avec deux abstentions (F PETIT et JR DECLE)

#### **4) Ouverture d'une ligne de crédit.**

Monsieur LEPOETRE informe le Conseil qu'il est nécessaire de mettre en place une ligne de crédit pour couvrir les délais de remboursement des factures des entreprises, par les versements des subventions de la CAF et du Conseil Général. Monsieur TRUFFAUT explique que trois organismes bancaires ont fait des propositions. (le CA Brie de Picardie, La Banque Postale et la Caisse d'Épargne). Le Crédit Agricole paraît mieux répondre aux besoins.

Monsieur PETIT juge que la négociation n'a pas été suffisamment traitée et qu'il est possible d'obtenir mieux avec une autre banque.

Monsieur DEPIERRE demande le degré d'urgence pour signer le contrat.

Monsieur LEPOETRE répond que la municipalité a du délai. Il précise qu'il a souhaité que le dossier soit traité rapidement pour être à l'aise dans le lancement de la crèche.

Sur validation de Monsieur TRUFFAUT, Monsieur LEPOETRE propose de reporter la décision du Conseil Municipal à la prochaine réunion.

## 5) Informations diverses

Informations du Maire

### Eoliennes :

Monsieur LEPOETRE évoque l'étude de construction d'éoliennes sur le territoire de Grattepanche. Il s'agit d'un parc de 4 ou 5 machines qui seraient situées entre Sains et Grattepanche, à environ 1 000 m de la rue des haies du tour de ville.

L'entreprise à l'initiative de ce projet évoque la possibilité de poursuivre l'étude en installant une voire deux autres machines sur le territoire de Sains. L'avis du Conseil Municipal sera nécessaire pour la partie concernant SAINS

Monsieur DEPIERRE s'interroge sur le fait que la Conseil municipal n'ait pas son avis pour la construction sur le territoire de Grattepanche étant donné qu'il est limitrophe.

Monsieur LEPOETRE n'a pas cette information mais les habitants pourront s'exprimer lors de l'enquête publique.

Monsieur SARA souhaite exposer les inconvénients des éoliennes (bruit, aspect, etc.) sachant que ces machines ne tournent pas en continu, elles doivent toujours être doublées par des centrales.

Madame PAPILLON pense que si des éoliennes sont implantées à Grattepanche et Sains il y a autant d'inconvénients à disposer d'une ou 2 éoliennes supplémentaires sur notre territoire.

Monsieur PETIT pense que les éoliennes auront un impact négatif pour les habitants.

### Nouveaux compteurs :

La généralisation par ERDF de l'installation des nouveaux compteurs électriques Linky soulève chez certains concitoyens des questions et commentaires sur les émissions radios et cette « intrusion permanente » dans la vie privée.

### Divers :

- Monsieur LEPOETRE évoque le roman « Seul dans Berlin » d'Hans Fallada qui retrace l'histoire d'un couple allemand en 1940 à Berlin qui a perdu son fils soldat tué en France et qui est entré en résistance contre Hitler de 1940 à 1942. Il s'agit d'une histoire vraie et pour laquelle le jeune soldat mort a été tué à Sains en Amiénois le 5 juin 1940. Le roman vient d'être porté à l'écran pour une diffusion en 2016. Monsieur LEPOETRE pense que ce sujet mérite d'être porté à la connaissance des habitants.



- Monsieur SARA rappelle que la réderie de Sains du 22 mai se superpose au passage du tour cycliste de Picardie. La municipalité doit assurer la sécurité lors de ce passage qui aura lieu vers 12h15. Il demande s'il y a des volontaires pour être signaleurs et pour protéger les 14 intersections recensées.
- Monsieur SARA signale que le Petit Journal sera à distribuer pour le mercredi 3 mai.
- Monsieur PETIT demande que le compte-rendu de réunion soit envoyé à chaque élu pour correction et validation avant diffusion.
- Madame PAPILLON évoque la démarche Boite à Lire lancée par Amiens Métropole qui consiste à mettre des livres à disposition pour les Amiénois. Elle se propose de récupérer les livres de ceux qui veulent en donner pour les amener à Amiens.
- Mme Marie ZOUINI rappelle l'animation suivante : Le spectacle musical des 30 avril et du 1 er mai à l'espace St Exupéry à Glisy.

La séance est levée à 21 heures 25